

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Mémoire au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de

gestion communales au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023 relative à la fixation des

tarifs des sépultures pour l'année 2024.

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit de céder une concession cinéraire à [REDACTED] sur le site cinéraire de la commune de

Limoges à [REDACTED] à l'effet d'y faire inhumation et celle de sa famille.

ARRÊTÉ

Article premier. La concession cinéraire n° 492_2, située sur le site cinéraire de Limoges, est

accordée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y faire inhumation de [REDACTED]

Article 2. Cette concession est accordée à titre de concession cinéraire n° 492 pour une durée de 15

ans, prenant effet le 22 août 2024 en application de l'article 10 de la loi n° 2013-1217 du 22 août 2013.

Article 3. La concession est accordée au titre d'une concession familiale.

Article 4. Sous réserve de l'absence de tout autre droit de concession cinéraire sur le site cinéraire

de Limoges Métropole, les concessions cinéraires de ce site cinéraire de Limoges (département de la Haute-Vienne) sont attribuées

à [REDACTED] en vertu de son droit de concession cinéraire n° 492_2 pour une durée de 15 ans

pour permettre la formation définitive de la concession cinéraire n° 492_2 pour une durée de 15

ans, prenant effet le 22 août 2024 en application de l'article 10 de la loi n° 2013-1217 du 22 août 2013.

Le nombre de la concession est de [REDACTED].

En conséquence, les concessions cinéraires de ce site cinéraire de Limoges Métropole

de Limoges Métropole sont attribuées à [REDACTED] en vertu de son droit de concession cinéraire n° 492_2 pour une durée de 15

ans, prenant effet le 22 août 2024 en application de l'article 10 de la loi n° 2013-1217 du 22 août 2013.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 492_2

1 DOCUMENT - Publié le 2 Septembre 2024



DEC_FUNER_492_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 315,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER